

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 mai 2021

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt et un, le 07 mai à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. <u>Présents</u> : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY. <u>Absent</u> : Dominique FAYEAUX. <u>Représenté</u> : /
Conseillers présents	10	
Conseiller absent	01	
Conseiller représenté	00	
•		
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 03 mai 2021		

A l'ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire annonce qu'il n'y a pas de pouvoir pour cette séance.

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 06 avril 2021.
- Délibérations :
 - Délibération autorisant le maire à prescrire la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
 - Demande de subvention : voirie 2019 – modification délibération pour être en conformité avec le RBCF du conseil départemental.
 - Demande de subventions : voirie 2021.
 - Voirie 2021 : choix de l'entreprise.
 - Poste agent technique saisonnier.
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2021 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 06 avril 2021.

Monsieur le Maire précise que le point concernant le « PLU : Prescription de la révision allégée n°1 du PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation », n'a pas été repris sur le compte rendu du 06 avril 2021. Cependant, il était bien présent à l'affichage réglementaire, et bien été présenté lors du conseil municipal du 06 avril 2021. Ce point a été validé et délibéré lors de ce conseil municipal.

Il s'agit d'une erreur matérielle sur le compte-rendu.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. Délibération autorisant le maire à prescrire la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années, la commune avait envisagé la valorisation du terrain de l'ancienne colonie de vacances SHELL au lieu-dit Le Foreston, terrain propriété du Conseil Général des Hautes-Alpes puis du Groupe GROEBLI.

Lors de la révision du PLU en 2015, ce projet, intitulé projet "Bayle Coste du Lac", a été traduit réglementairement à travers la création de la zone AUta, d'une surface de 15,70 hectares. Le règlement afférent à cette zone et l'OAP relative au secteur du Foreston autorisent, dans le cadre de plusieurs hameaux intégrés à l'environnement, la réalisation d'un programme immobilier mixte hébergement touristique/résidentiel de 18.000 m² en discontinuité de l'urbanisation existante.

Afin de tenir compte du jugement du Tribunal administratif de Marseille du 16 mai 2019 au sujet de l'unité touristique nouvelle (UTN) délivrée à la SARL BELCOST (TA Marseille, 16 mai 2019, n° 1605163), le projet a été substantiellement redimensionné à la baisse, passant d'une surface de plancher globale de 18.000 m² à 12.000 m².

Monsieur le Maire rappelle donc la nécessité de prescrire la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Sauze-du-Lac.

Monsieur Fabrice BELLET demande qui est à l'origine de cette demande de modification. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de mettre en accord le PLU de la commune et le jugement du tribunal administratif de Marseille du 16 mai 2019, afin de permettre la réalisation du projet « Bayle Coste du Lac ».

Monsieur Fabrice BELLET demande s'il existe une date butoir de réalisation du projet. Monsieur le Maire répond affirmativement, la date butoir étant la fin d'année 2021. Il informe également que la dernière réunion ayant eu lieu à la Préfecture est plutôt positive.

Monsieur Fabrice BELLET souhaite savoir ce qu'il adviendra du projet et du terrain si la modification du PLU n'est pas validée. Monsieur le Maire répond que le projet ne pourra pas voir le jour.

Monsieur Fabrice BELLET demande si le terrain sera remis en vente. Monsieur le Maire rappelle que le terrain a été vendu par le conseil départemental qui a lancé un appel à projet pour la valorisation du site dans le but de créer un projet de développement touristique durable. La Mairie n'est pas propriétaire. La décision appartient au groupe GROEBLI.

Monsieur Fabrice BELLET regrette que le site ait été vendu à un prix, à son sens, dérisoire.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à la majorité des membres présents.

VOTE : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstentions : 2 (Monsieur Fabrice BELLET, Monsieur Jean-Michel MAURE)

II. Demande de subvention : voirie 2019 – modification délibération pour être en conformité avec le RBCF du conseil départemental.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les travaux de voiries qui ont été réalisés sur la rue du Tilleul.

Il rappelle qu'une subvention a été attribuée à cet effet, d'un montant de 7000,00€.

Il informe qu'il convient de reprendre une délibération afin de permettre le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

III. Demande de subventions : voirie 2021.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de demander une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale pour la voirie 2021.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une autre possibilité de subventions est possible dans le cadre des « dégâts d'hiver ». Il conviendra de voir les voiries concernées par cette enveloppe.

19 H 29 – Monsieur Dominique FAYEAUX rentre dans la salle du conseil municipal.

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt et un, le 07 mai à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. <u>Présents</u> : Bernard RAIZER, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Annemarie BART, Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY. <u>Absent</u> : <u>Représenté</u> : /
Conseillers présents	11	
Conseiller absent	00	
Conseiller représenté	00	
•		
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 03 mai 2021		

Voirie 2021 : choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire informe que les devis ont été demandés, et présente les devis.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

IV. Poste agent technique saisonnier.

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, un saisonnier est embauché afin de renforcer l'équipe technique dont la quantité de travail augmente pendant la saison estivale.

Il informe que le cout pour les 2 mois est d'environ 4000,00€ et rappelle que ce montant a été validé au dernier conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2021.

Monsieur Fabrice BELLET demande les missions de l'agent saisonnier. Monsieur le Maire informe que cet agent est chargé de la taille, de la tonte, et vient en renfort aux agents technique dans l'ensemble de leurs missions.

Monsieur Jean-Michel MAURE demande si ce poste est nécessaire cette année dans la mesure ou une entreprise va réaliser les travaux de débroussaillages. Monsieur le Maire répond, que les taches augmentent durant l'été, et ne se limites pas au débroussaillage. Par exemple, sur les réseaux l'entretien est nécessaire et la sécurité oblige les agents à être deux sur certaines tâches. L'agent comble également l'absence des agents lorsqu'ils sont en congés.

Monsieur Dominique FAYEAUX souhaite savoir sur quelles missions sera l'agent saisonnier. Monsieur le Maire répond qu'il pourra être sur l'ensemble des taches.

Madame Jacqueline DURAND souhaite que l'agent embauché soit de préférence quelqu'un du village.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : La délibération est votée à la majorité des membres présents.

VOTE : Pour : 6 - Contre : 3 (Monsieur Fabrice BELLET, Monsieur Cédric GILLY, Monsieur Dominique FAYEAUX) - Abstentions : 2 (Madame Annemarie BART, Monsieur Jean-Michel MAURE)

V. QUESTIONS DIVERSES

a) Création d'un golf (communauté de communes de Serre-Ponçon)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de création d'un golf à Crots par le CCSP ne fait pas l'unanimité au sein des élus. Dans ce cadre, il informe qu'il est souhaitable de préciser l'avancée du projet qui est au stade de l'étude pour définir la surface. Le seul engagement dans le budget de la CCSP est d'un montant de 20 000€ en prévision d'éventuelles études.

b) Extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe que le matériel permettant la programmation de l'éclairage public a été reçu.

Il est donc possible d'organiser son extinction si le conseil municipal le souhaite.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur l'idée ou de mettre en place une consultation citoyenne.

Madame Jacqueline DURAND estime que le conseil municipal doit faire le choix, et demande qui sera concerné.

Monsieur le Maire propose également de faire un essai pendant une période de 3 mois. Avec une extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin au village et aux Ducs.

Il est également possible de réduire l'intervalle d'extinction, mais également de créer des horaires d'été et d'hiver.

Monsieur Dominique FAYEAUX pense qu'il n'y a pas d'intérêt de réduire l'extinction si le projet est de faire des économies, et que l'intervalle 23h/5h est raisonnable.

Monsieur Fabrice BELLET propose d'élargir les horaires d'éclairage l'été aux ducs car il y a beaucoup de circulations.

Monsieur le Maire informe que selon l'étude du SyEP concernant les économies réalisables pour une extinction entre minuit et 6h du matin représente 76% d'économie.

Une information aux habitant va être faite, ainsi qu'une pose de panneaux.

La délibération sera proposée au prochain conseil municipal.

c) Office National des forêts - travaux

Monsieur le Maire informe que l'ONF a versé 4600€ au titre d'une exploitation d'une coupe. Cette somme n'était pas prévue au budget. Il propose de demander un devis à l'ONF pour des travaux ou aménagements qui seront payé avec cette recette.

Monsieur Fabrice BELLET demande s'il y a des travaux obligatoires d'entretien. Monsieur le Maire répond que ces types de travaux ont été réalisés l'année dernière.

Monsieur le Maire souhaite avoir la position du conseil municipal et le montant envisageable des travaux.

Le conseil municipal est favorable.

d) Elections des 20 et 27 juin

Monsieur le Maire informe que les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 impose la tenue des bureaux de votes. Les personnes vaccinées seront prioritaires pour cette mission.

e) Sens unique, rue Cime de Vière (Monté Saint Martin)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté du conseil municipal pour trouver une solution à la dangerosité de la rue de Cime de Vière.

Afin de renforcer la sécurisation de la voie, Monsieur le Maire a proposé de mettre en place un sens unique. Ainsi, un sens interdit dans le sens de la descente répondait à cette problématique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une pétition contre la mise en place d'un sens unique sur la rue Cime de Vière, a été envoyée à la mairie.

Monsieur Fabrice BELLET informe qu'il a essayé d'expliquer le projet à certains habitants, mais qu'il n'a pas été compris.

Monsieur Dominique FAYEAUX estime qu'il revient au maire de décider et qu'il s'agit de sa responsabilité. Il regrette l'abandon du projet qui aurait permis de régler le souci de passage de deux véhicules sur le haut de la rue.

f) Fleurissement du village

Monsieur le Maire informe que le fleurissement du village sera mis en place à partir du 20 mai 2021.

Monsieur Jean REY souhaite que des fleurs soient également installées aux Grisons.

g) Numérotation des rues

Les certificats d'adresse ont été distribués. Les plaques seront posées la semaine 16. Certains numéros ont déjà été posés avec l'accord des habitants.

Monsieur Fabrice BELLET informe que certains habitants ne sont satisfaits de la pose. Monsieur Jacques BONNIN précise que les habitants ont la possibilité de récupérer le numéro en mairie jusqu'au 11 mai 2021.

Il informe également qu'il manque quelques numéros et quelques plaques de rue à commander mais c'est marginal.

h) Déchets verts

Monsieur le Maire informe que le dépôt des déchets verts est désormais possible. Les usagers respectent les consignes, il n'y a pas eu de souci pour l'instant.

i) Défibrillateur

Monsieur le Maire informe que l'acquisition d'un défibrillateur coûte entre 1500 et 2000€ à l'achat et le contrat d'entretien revient à 300€ annuellement. Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est favorable à la continuité du projet. Monsieur Jean REY propose de faire passer des devis, et estime que les contrats d'entretien n'est pas nécessaire.

Le conseil municipal est favorable au projet.

j) GEMAPI

Monsieur Daniel BOSQUET explique avoir participé à la dernière réunion GEMAPI.

Il informe que des travaux vont être essentiels sur Chorges avec un travail en collaboration avec la communauté de communes de l'Avance. Car le torrent qui pose des soucis appartient à cette communauté de communes.

Par ailleurs, la digue en dessous d'Embrun étant mal entretenue, la CCSP impose au département de faire les travaux d'entretien avant de reprendre à la charge de la CCSP cette digue.

Aussi, le torrent de Boscodon risque d'emporter le pont actuel en cas d'un gros débordement. Une réflexion sur les possibilités de créer une autre sortie est en cours.

k) Animation 4 juillet Triathlon

Un Triathlon L est organisé le 4 juillet prochain, la course cycliste doit passer dans notre village.

La commune est toujours à la recherche de 6 bénévoles : 3 sur les routes (titulaires du permis de conduire), 3 au ravitaillement.

Madame Annemarie BART a toujours la charge de la décoration.

Madame Jacqueline DURAND se propose de faire partie des bénévoles.

l) Inauguration de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation de l'inauguration de la mairie le 19 juin 2021 autour d'un barbecue.

m) Fête du village

Monsieur Jean REY demande si la fête du village aura lieu cette année. Monsieur le Maire propose de discuter de l'idée, de choisir une date et de définir les grandes lignes.

Madame Jacqueline DURAND propose l'idée de faire des pizzas au four communal. Monsieur Fabrice BELLET pense qu'il faut être mieux organisé pour pouvoir envisager cela.

Monsieur Fabrice BELLET émet l'idée de faire venir des camions pour le repas. Monsieur le Maire lui demande de se renseigner.

La question de la buvette est soulevée. En effet, la commune ne peut pas vendre de boisson pendant la soirée dansante.

La formule des années précédentes avec un repas sur place et une buvette par le restaurant « le relais du lac » est la solution la plus appropriée.

Monsieur Jean REY propose de se mettre en contact avec des DJs.

La date est fixée au week-end du 24/25 juillet 2021 avec un apéritif offert par la mairie, un repas payant et une soirée dansante.

Le conseil municipal souhaite que dans les années à venir, la fête soit organisée par un comité d'animation ce qui permettrait d'avoir davantage de possibilités.

n) Rassemblement à Port-Saint-Pierre

Madame Annemarie BART explique que les habitants de Port-Saint-Pierre souhaitent également un rassemblement festif à Port-Saint-Pierre. Monsieur le Maire répond qu'un projet pourrait avoir lieu en septembre. Madame Annemarie pense qu'il est préférable que ce soit organisé en saison. Monsieur le Maire propose que les habitants soumettent un projet à la mairie, avec une organisation précise et que la mairie pourra les aider.

o) Comité d'animation

Madame Annemarie BART propose de remettre en place un comité des fêtes avec Monsieur Dominique FAYEAUX. Ce dernier n'est pas partant car il ne souhaite pas mélanger son rôle de conseiller municipal et celui de membre du bureau du comité des fêtes. Monsieur Jean-Michel MAURE souhaite faire partie du comité d'animation.

Monsieur le Maire estime que si 3 personnes étaient partantes cela permettrait de proposer aux habitants d'y participer.

Monsieur Jacques BONNIN rappelle le projet qui avait été proposé l'année dernière mais qu'il n'y avait pas eu de retour.

Madame Jacqueline DURAND rajoute que la crise sanitaire n'a pas aidé.

Monsieur Jean-Michel MAURE estime que l'idée de lancer une invitation aux habitants pour remettre en place le comité d'animation ne fonctionnera pas et propose d'en parler avec les habitants qui seront présents le 19 juin à l'inauguration de la mairie.

p) Parcelle AB 310

Monsieur Jean-Michel MAURE demande où en est le dossier concernant la propriété de la parcelle AB 310. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré la personne qui se dit être propriétaire de la parcelle pour lui proposer un accord : la mairie construirait un muret le long de la rue du belvédère afin de délimiter la propriété, et en échange cette personne rendrait la propriété du terrain.

Un accord n'a pas été trouvé. La procédure judiciaire va être lancée.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 7 juin 2021 à 20 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Affichage des délibérations effectué le 11/05/2021 à 17h00

Affichage effectué le 10/05/2021 à 17h30
Le Maire,
Bernard RAIZER
Signature
Jacques Bonnino
Président Adjoint
10/05/2021

